

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/08/125

Objet : 125 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'Entreprise FAR Production

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la commune de Vire Normandie d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'entreprise FAR Production, domiciliée 1 rue Laferrière 75009 Paris, représentée par Madame Fabienne ROUX, en sa qualité de Gérante, pour l'organisation du concert de l'artiste NACH, qui aura lieu à la salle Michel Drucker, 1, rue des Halles, 14500 Vire Normandie, le samedi 10 février 2024 à 20h30, et ce pour un montant total de 5 802,50 € TTC.

Pour ce concert, une billetterie sera ouverte, dont les tarifs (2024) seront ceux de la grille A.

Fait à Vire Normandie, le 24 août 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230824-DM202308125-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/08/2023

Publication : 25/08/2023

Décision du Maire n°2023/08/125 du 24 août 2023

